

Comptes gérés — commissions

En vigueur à compter du 1^{er} mai 2015

Négociation d'actions

Commissions valables pour les bourses canadiennes et américaines.

- Honoraires fixes de 18 \$ (CAN ou US).
- Les commissions s'appliquent aux achats et aux ventes.
- Ordres partiellement exécutés : la commission intégrale et le montant minimum s'appliquent à chaque ordre partiellement exécuté, sauf si l'ordre est exécuté le même jour ouvrable.
- Les commissions sont libellées dans la devise de négociation du titre.
- Les transactions effectuées sur des bourses non canadiennes ou américaines pourraient être assujetties à des commissions différentes. Le client en sera avisé avant d'effectuer la transaction.

Obligations canadiennes négociées hors cote

Nous agissons à titre de contrepartiste dans la plupart des transactions relatives aux titres à revenu fixe. La commission sur titres à revenu fixe négociés hors cote (bons du trésor, obligations, obligations à coupons détachés, obligations non garanties et autres instruments du marché) est incluse dans le cours du titre.

Obligations négociées en bourse

Valeur nominale de l'obligation (\$)	Commission (\$)
Moins de 50 000 \$	50 \$ + 2,00 \$/1,000
50 000 \$ et plus	50 \$ + 1,50 \$/1,000

Certificats d'or

Cours actuel (\$ US)	Commission (\$ US)
Moins de 300 \$	50 \$ + 0,30 \$ par once
De 300 \$ à 349,99 \$	50 \$ + 0,40 \$ par once
De 350 \$ à 399,99 \$	50 \$ + 0,50 \$ par once
De 400 \$ à 449,99 \$	50 \$ + 0,60 \$ par once
450 \$ et plus	50 \$ + 0,70 \$ par once

Certificats d'argent

Cours actuel (\$ US)	Commission (\$ US)
Moins de 5,00 \$	50 \$ + 0,015 \$ par once
De 5,00 \$ à 5,99 \$	50 \$ + 0,02 \$ par once
De 6,00 \$ à 6,99 \$	50 \$ + 0,025 \$ par once
De 7,00 \$ à 9,99 \$	50 \$ + 0,03 \$ par once
10,00 \$ et plus	50 \$ + 0,035 \$ par once

Pour en savoir plus, veuillez contacter le Service de négociation au **1.866.542.3403** ou visiter b2bbanque.com/servicesdecourtiers.

Le présent barème de frais s'applique uniquement aux comptes administrés directement par B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. à travers son Service de négociation. Les frais et charges éventuels (autres que les intérêts et commissions applicables) ne seront modifiés qu'après un préavis écrit de 60 jours. Les intérêts et les commissions sont susceptibles de changement à tout moment et sans préavis. Les frais peuvent être assujettis aux taxes de vente provinciale et fédérale. B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et ne fait la promotion, ni ne recommande de produits, de programmes ou de stratégies d'investissement. B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.